



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 20 MAI 2014

Présents : Sylviane NOEL, Serge BOCQUET, Emmanuelle DALLA COSTA, Jérôme GAY, Marjorie GUFFON LOOS, Christian HENON, Virginie JEAN, Vincent MASSARIA, Patrick MOLENE, Alain ROUX

Absent : Emmanuel PRICOT (excusé et donnant son pouvoir à Christian HENON) :

Début de la séance à 19 heures 30

- **Approbation de la liste des délégués au syndicat mixte de Développement de l'Hôpital Annemasse – Bonneville**

La liste des délégués des dix communes isolées et leurs suppléants a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Virginie JEAN sera déléguée suppléant de Monsieur IOCHUM.

- **Désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants pour représenter la Commune de Nancy au SIVOM de la Région de Cluses**

Les délégués titulaires sont Marjorie GUFFON LOOS et Emmanuelle DALLA COSTA

Les suppléants sont Vincent MASSARIA et Patrick MOLENE : ils représenteront la Commune de Nancy au SIVOM. Pour mémoire, Sylviane NOEL et Christian HENON représenteront la Communauté de Communes.

- **Vente d'une parcelle située sur l'ancien chemin rural de Ratel déclassé à Monsieur MANET**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Mr Manet, propriétaire d'une résidence secondaire à Nancy, souhaiterait acquérir la portion de l'ancien chemin rural de Ratel déclassé situé au droit de la parcelle B 431 à Romme, matérialisée sur le plan ci-joint. Le conseil municipal accepte la vente de cette parcelle au tarif de 45 €/m²

- Constitution de la Commission Communale des Impôts directs

Dans le cadre de la mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de proposer une liste de 26 contribuables de la Commune pour faire partie de cette commission. L'administration fiscale choisira ensuite parmi cette liste 7 membres pour siéger au sein de cette commission. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des 26 contribuables. Les membres finalement retenus par l'administration fiscale seront informés par courrier.

- Délibération modificative portant sur le budget général :

Il est inscrit au BP voté le 24/04/2014 une dépense imprévue au chapitre « 022 – fonctionnement » de 48 000 € représentant 7.9 % des dépenses réelles de fonctionnement. Or le contrôle de légalité fait observer que ces dépenses ne peuvent être supérieures à 7.5 % des dépenses de fonctionnement. Ainsi le plafond autorisé, compte tenu du budget et des dépenses réelles de fonctionnement, est de 45 532 € maximum. Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier le budget comme suit :

Compte 022 – dépenses imprévues	- 3 000 €
Compte 011 – charges à caractère général	
6068 autres matériel et fournitures	+ 1 500 €
628 autres services	+ 1 500 €

Le Conseil approuve par délibération la modification du budget général.

- Demande de subvention au Conseil Général pour la reconquête de zones délaissées de pâturage :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux prévu sur l'alpage du Pare relatif à la reconquête de zones délaissées de pâturage. Elle précise qu'il s'agit d'une seconde tranche de travaux qui concernera l'aval et l'amont de la route départementale.

Madame le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie au titre de sa politique inscrite au schéma des espaces naturels sensibles pour ces travaux. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de conseil à membre de la Société d'Economie Alpestre :

Il est exposé au Conseil Municipal, qu'étant membre de la Société d'Economie Alpestre, la commune peut être assistée par le « Service Départemental Alpagnes » pour la conduite de l'opération présentée ci-dessus.

Ce service assure 80 % de son financement par ses prestations auprès de ses membres et il est proposé à la commune de passer une convention d'assistance avec la SEA d'un montant de 8 % du montant des travaux « Schéma départemental en faveur de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels ». Ainsi, la rémunération de la SEA sera de 991,23 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la pluriannuelle de pâturage au profit du Groupement Pastoral de Vormy

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'appel à candidature mise en place en novembre 2013 relatif à la location de l'alpage de Vormy pour les 6 prochaines années à compter du 1^{er} mai 2014. Il est rappelé que le choix s'est porté sur le projet de Groupement Pastoral présenté par trois exploitations agricoles répondant aux cahier des charges mis en place par la Commune. Ce projet de Groupement Pastoral dénommé « de Vormy » a reçu l'agrément préfectoral nécessaire à son existence ainsi que l'autorisation administrative d'exploiter l'alpage communal de Vormy.

Madame le Maire indique qu'il convient maintenant de valider la Convention pluriannuelle de pâturage qui sera passée au profit de ce Groupement. Madame le Maire rappelle les principaux termes de la convention, à savoir : la durée (6 saisons d'alpage à compter du 1^{er} mai 2014), le prix de location pour la saison d'alpage 2014 (4 500,00 euros), les surfaces louées (272,4702 hectares répartis en 17 parcelles), le mode d'exploitation (génisses, caprins laitiers, ovins).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention pluriannuelle et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention.

- Réflexion sur la création d'un emploi d'avenir au sein de la Commune :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la mise en place par l'Etat depuis maintenant deux ans du dispositif des emplois d'avenir. L'emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être âgé de 16 ans au moins et de 25 ans au plus
- être sans emploi stable
- avoir un niveau de formation inférieur au niveau Baccalauréat

L'emploi d'avenir est un contrat de droit privé. Il est conclu pour une durée déterminée ou pour une durée indéterminée. Lorsque le contrat est conclu pour une durée déterminée, sa durée est :

- au minimum d'1 an,
- et au maximum, renouvellements et prolongements inclus, de 3 ans.

Durant toute la durée de ce contrat, 75 % du SMIC brut est pris en charge par l'Etat : seuls les 25 % restants seront à la charge de la Commune.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une opportunité à saisir pour le renforcement de notre service technique s'agissant de l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux mais aussi des activités de déneigement qui nécessitent une présence constante de notre agent communal l'hiver.

Le Conseil approuve à l'unanimité la création d'un emploi d'avenir au sein de la Commune. Une affiche informera la population des modalités de candidature. Les candidatures devront parvenir à la mairie au plus tard le 09 Juin 2014.

- **Modification apportée au règlement intérieur du Centre de Loisirs/Garderie :**

Marjorie GUFFON-LOOS propose l'ajout d'une disposition dans le règlement intérieur de la garderie périscolaire s'agissant de « l'exclusion d'un élève en cas de comportement inadapté au sein de la structure, et ce après plusieurs avertissements, en cas de non-paiement des factures dès 2 mois de retard sans raison évoquée ou demande de report ».

- **Questions diverses :**

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société d'HLM Halpades a décidé l'attribution du logement en cours de réfection depuis plusieurs mois à Mr et Mme Jonathan FRANCO.
- Travaux proposés par Christian HENON pour la réfection de la maison forestière : Il faut prévoir le changement des huisseries et revoir le drainage, pour un coût global de 16 000 €.
- Alain Roux fixe la prochaine réunion de la Commission Bois au Jeudi 05 Juin 2014. Il informe avoir fait la visite du Chemin de Bugnon avec le garde. Les travaux du pare concernant le broyage sont reportés au lundi 26 Mai 2014. Pour la 2^{ème} coupe du Pare, une visite a lieu le 8 mai avec Monsieur PISSARD, une seconde visite aura lieu avec Monsieur Ludovic ROMAND.
- Vincent Massaria informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec les bénévoles pour la mise en place du fleurissement de la commune. Une brochure d'information touristique de la Commune a été éditée et est à disposition à la Mairie. Proposition d'ouvrir le Foyer ponctuellement en période de vacances estivales, l'accueil serait réalisé par notre guide touristique, Céline BOUTON.

- Virginie Jean informe le Conseil Municipal de l'organisation du repas des Anciens, qui est prévu le 11 Juillet 2014. Elle pense accueillir une cinquantaine de personnes.
Les extras municipaux de la Commission CCAS sont Chantal RENNARD, Jacqueline ROUX, Catherine MARGAIN, Patricia BUZZI CROCCI ;
La prochaine réunion sera fixée début Octobre.
- Patrick Molène a pris contact avec la Société COLAS pour les devis d'enrobés. Des demandes de devis seront également faites pour la création d'un parking au niveau de l'air de retournement de Cusson. Des infiltrations sur la route de la Marquisade ont été constatées. Il conviendra de prévoir une étude diagnostique pour définir les points faibles.
- Marjorie Guffon Loos a fait des demandes de devis pour les agrès (bac à sable, filet de terrain de jeux...)
Elle a fait également la demande d'un lave-main supplémentaire à la salle polyvalente à la demande des services de la protection maternelle et infantile.

Fin de la séance à 22 heures 30